

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **19e jour du mois de décembre 2022**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 15. Sont présents :

- Monsieur le Maire Hugues Grimard
- Madame Isabelle Forcier, Conseillère au poste numéro 1
- Madame Andréanne Ladouceur, Conseillère au poste numéro 2
- Monsieur René Lachance, Conseiller au poste numéro 3
- Madame Caroline Payer, Conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, Conseiller au poste numéro 5
- Monsieur Pierre Benoit, Conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, Maire.

Sont également présents :

- Monsieur Georges-André Gagné, Directeur général
- Madame Sarah Richard, Greffière suppléante

Il est donc procédé comme suit :

2022-385

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la Conseillère Caroline Payer, appuyée par le Conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2022-386

AVIS DE MOTION ET DÉPOT DE PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2023-345 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE POUR L'ANNÉE 2023

La Conseillère Isabelle Forcier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer un règlement décrétant l'imposition des taux de taxes pour l'année 2023.

Adoptée

2022-387

AVIS DE MOTION ET DÉPOT DE PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2023-346 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2023

La Conseillère Andréanne Ladouceur donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer un règlement fixant la tarification pour l'année 2023.

Adoptée

2022-388

AVIS DE MOTION ET DÉPOT DE PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2023-347 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 1 107 000\$

La Conseillère Isabelle Forcier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer un règlement fixant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 107 000\$.

Adoptée

2022-389

AVIS DE MOTION ET DÉPOT DE PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2023-348 DÉPENSE DE 3 250 000\$ ET EMPRUNT DE 3 250 000\$ POUR RÉFECTION RUE ST JEAN BAPTISTE ET 5E AVENUE

La Conseillère Caroline Payer donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer un règlement décrétant une dépense de 3 250 000 et un emprunt de 3 250 000\$ pour l'exécution des travaux de réfection de la rue St-Jean-Baptiste et la 5e Avenue.

Adoptée

2022-390

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la Conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 18h17.

Adoptée

M. Hugues Grimard, Maire

Mme Sarah Richard, Greffière suppléante